
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 16 avril 2014

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président sortant	(p. 2)
<i>Installation</i> des membres du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon élus les 23 et 30 mars 2014	(p. 2)
<i>Passation</i> de la présidence de séance au doyen d'âge	(p. 5)
<i>Présidence</i> de monsieur Claude Vial, doyen d'âge	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Désignation</i> de 5 assesseurs	(p. 6)
<i>Election</i> du Président - 1 ^{er} tour de scrutin	(p. 6)
* Opérations de vote	(p. 7)
* Résultats du vote	(p. 7)
<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président nouvellement élu	(p. 8)

Le texte de la délibération n° 2014-0001 a été publié dans le recueil des actes administratifs n° 436.

N° 2014-0001 *Election du président du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon -*

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président sortant

Le mercredi 16 avril 2014 à 16 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 9 avril 2014 en séance publique par monsieur le Président sortant, Gérard Collomb, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président sortant puis de monsieur Claude Vial, doyen d'âge.

Installation des membres du
Conseil de la Communauté urbaine de Lyon
élus les 23 et 30 mars 2014

M. LE PRESIDENT COLLOMB : Mes chers collègues, je suis heureux de vous accueillir pour cette première séance.

En tant que Président sortant, je dois vous lire un certain nombre d'articles du code général des collectivités territoriales.

Mesdames et messieurs, chers collègues, l'article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'après le renouvellement général des Conseils municipaux, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires.

Conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales, la convocation est adressée aux membres du Conseil de communauté 5 jours francs au moins avant celui de cette première réunion.

Il résulte des procès-verbaux des opérations électorales qui ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014 dans les 58 Communes de la Communauté urbaine de Lyon que les 162 membres du Conseil de communauté ci-après ont été élus :

Albigny sur Saône :

. Ensemble, pour Albigny

M. COLIN Jean Paul ;

Bron :

. Ensemble pour Bron

Mme GUILLEMOT Annie,
M. LONGUEVAL Jean-Michel,
Mme PIETKA Françoise ;

. Un avenir pour Bron

M. COMPAN Yann ;

Cailloux sur Fontaines :

. Cailloux ensemble

M. ROUSSEAU Michel ;

Caluire et Cuire :

. Parce que nous aimons Caluire et Cuire, continuons ensemble !

M. COCHET Philippe,
Mme BASDEREFF Irène,
M. PETIT Gaël,
Mme CRESPIY Chantal ;

Champagne au Mont d'Or :

. Avec vous pour Champagne avec Dejean Bernard

M. DIAMANTIDIS Pierre ;

Charbonnières les Bains :

. Relancer Charbonnières

M. EYMARD Gérald ;

Charly :

. Bien vivre ensemble à Charly

M. VIAL Claude ;

Chassieu :

. Chassieu notre ligne de ville

M. SELLES Jean-Jacques ;

Collonges au Mont d'Or :

. Tous ensemble pour Collonges

Mme REYNARD Claude ;

Corbas :

. Vivons Corbas

M. BUTIN Thierry, suite à la démission de M. TALBOT Jean-Claude ;

Couzon au Mont d'Or :

. Trajectoire Couzon 2020

M. VERON Patrick ;

Craponne :

. Ensemble pour Craponne

M. GALLIANO Alain ;

Curis au Mont d'Or :

. Notre village a de l'avenir

M. GOUVERNEYRE Pierre ;

Dardilly :

. Dardilly avenir

Mme VULLIEN Michèle ;

Décines Charpieu :

. Décines c'est vous

Mme FAUTRA Laurence
M. RABEHI Mohamed ;

. Avec Jérôme Sturla, fiers de Décines

M. STURLA Jérôme ;

Ecully :

. En confiance pour Ecully

M. UHLRICH Yves-Marie
Mme GARDON-CHEMAIN Agnès ;

Feyzin :

. Pour Feyzin avec Yves Blein

Mme LAURENT Murielle ;

Fleurieu sur Saône :

. Pour Fleurieu, avançons ensemble

M. GUIMET Hubert ;

Fontaines Saint Martin :

. Un nouvel élan pour notre village

Mme POULAIN Virginie ;

Fontaines sur Saône :

. Tissons ensemble la fibre fontainoise

M. POUZOL Thierry ;

Francheville :

. Francheville autrement 2014

M. RANTONNET Michel ;

Genay :

. Genay demain

M. ROCHE Arthur ;

Givors :

. Givors au coeur

M. PASSI Martial

Mme JANNOT Brigitte ;

Grigny :

. Grigny ensemble

M. ODO Xavier ;

Irigny :

. Irigny ensemble

M. DA PASSANO Jean-Luc ;

Jonage :

. Jonage avance

M. BARGE Lucien ;

Limonest :

. Limonest, à venir

M. VINCENT Max ;

Lissieu :

. Lissieu en harmonie

M. JEANDIN Yves ;

Lyon 1^{er} :

. Lyon citoyenne et solidaire premier arrondissement

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. GACHET André ;

. Evidemment Lyon avec Gérard Collomb

Mme BAUME Emeline ;

Lyon 2^e :

. Michel Havard Génération Lyon 2

M. BROLIQUIER Denis

Mme DE LAVERNEE Inès ;

. Evidemment Lyon avec Gérard Collomb

M. BERNARD Roland ;

Lyon 3^e :

. Evidemment Lyon avec Gérard Collomb

M. PHILIP Thierry

Mme BRUGNERA Anne

M. KEPENEKIAN Georges

Mme BOUZERDA Fouziya

M. VESCO Gilles

Mme PANASSIER Catherine

M. HEMON Pierre

Mme PIANTONI Ludivine

M. JACQUET Rolland

Mme COCHET Pascale ;

. Michel Havard Génération Lyon 3

M. BERAT Pierre

Mme BERRA Nora ;

Lyon 4^e :

. Evidemment Lyon avec Gérard Collomb

M. KIMELFELD David

Mme VARENNE Virginie, suite à la démission de Mme PALOMINO Sylvie

M. BRACHET Olivier ;

. Michel Havard Génération Lyon 4

M. HAMELIN Emmanuel ;

Lyon 5^e :

. Evidemment Lyon avec Gérard Collomb

M. RUDIGOZ Thomas

Mme HOBERT Gilda

M. ARTIGNY Bertrand

Mme GAILLIOUT Béatrice ;

. Michel Havard Génération Lyon 5

M. HAVARD Michel ;

Lyon 6^e :

. Michel Havard Génération Lyon 6

Mme NACHURY Dominique

M. BLACHE Pascal

Mme BALAS Laurence

M. FENECH Georges

Mme CROIZIER Laurence ;

. Evidemment Lyon avec Gérard Collomb

Mme SERVIEN Elvire ;

Lyon 7^e :

. Evidemment Lyon avec Gérard Collomb

Mme PICOT Myriam

M. SECHERESSE Jean-Yves

Mme AIT-MATEN Zorah

M. BRUMM Richard

Mme PEILLON Sarah

M. CHARLES Bruno

Mme IEHL Corinne

M. BLACHIER Romain ;

Michel Havard Génération Lyon 7

M. GEOURJON Christophe ;

Lyon 8° :

. *Evidemment Lyon avec Gérard Collomb*

M. COULON Christian
Mme BURILLON Carole
M. LE FAOU Michel
Mme RABATEL Thérèse
M. DESBOS Eric
Mme RUNEL Sandrine
M. LEBUHOTEL Bruno
Mme MICHONNEAU Elsa ;

Michel Havard Génération Lyon 8

M. GUILLAND Stéphane ;

. *Lyon bleu marine*

M. BOUDOT Christophe ;

Lyon 9° :

. *Evidemment Lyon avec Gérard Collomb*

M. COLLOMB Gérard
Mme DOGNIN-SAUZE Karine
M. CLAISSE Gérard
Mme FRIH Sandrine
M. SANNINO Ronald ;

Marcy l'Etoile :

. *Marcy l'Etoile "une ambition"*

M. PIEGAY Joël ;

Meyzieu :

. *Fiers d'être majolans*

M. FORISSIER Michel
Mme BEAUTEMPS Joëlle
M. QUINIOU Christophe ;

Mions :

. *Ensemble, construisons l'avenir avec Claude Cohen*

M. COHEN Claude ;

Montanay :

. *Vivre à Montanay, j'aime*

M. SUCHET Gilbert ;

La Mulatière :

. *Vivons La Mulatière*

M. BARRET Guy ;

Neuville sur Saône :

. *Ensemble vivons Neuville*

Mme GLATARD Valérie ;

Oullins :

. *Oullins au coeur*

M. BUFFET François-Noël
Mme POUZERGUE Clotilde
M. LAVACHE Gilles ;

Pierre Bénite :

. *Mieux vivre à Pierre Bénite avec Jérôme Moroge*

M. MOROGE Jérôme ;

Poleymieux au Mont d'Or :

. *Bien vivre ensemble à Poleymieux*

Mme CARDONA Corinne ;

Rillieux la Pape :

. *Le renouveau pour notre ville*

M. VINCENDET Alexandre
Mme LECLERC Claudette ;

. *Une ville qui nous ressemble*

M. CACHARD Marc, suite à la démission de M. GAUQUELIN Renaud ;

Rochetaillée sur Saône :

. *Une dynamique nouvelle pour Rochetaillée*

M. VERGIAT Eric ;

Saint Cyr au Mont d'Or :

. *Groupe Saint-Cyr*

M. GRIVEL Marc ;

Saint Didier au Mont d'Or :

. *Agir ensemble pour Saint Didier au Mont d'Or*

M. BOUSSON Denis ;

Sainte Foy lès Lyon :

. *Pour Sainte Foy*

Mme SARSELLI Véronique
M. GILLET Bernard ;

Saint Fons :

. *Le renouveau de Saint Fons*

Mme FRIER Nathalie ;

Saint Genis Laval :

. *Saint Genis notre ville*

M. CRIMIER Roland
Mme MILLET Marylène ;

Saint Genis les Ollières :

. *Pour Saint Genis tous unis*

M. MORETTON Bernard, suite à la démission de M. CRETENET Didier ;

Saint Germain au Mont d'Or :

. *Saint Germain pour demain*

M. GEORGE Renaud ;

Saint Priest :

. *Notre ville notre avenir*

M. GASCON Gilles
Mme LAVAL Catherine
M. FROMAIN Eric
Mme CORSALE Doriane ;

. Avec Martine David en toute confiance

Mme DAVID Martine ;

Saint Romain au Mont d'Or :

. Vivre Saint Romain

M. CURTELIN Pierre ;

Sathonay Camp :

. Sathonay Camp cap 2020 les racines du futur

M. ABADIE Pierre ;

Sathonay Village :

. Tous, pour l'avenir du village

M. CALVEL Jean-Pierre ;

Solaize :

. Agir pour l'avenir

M. BARRAL Guy ;

Tassin la Demi Lune :

. Ensemble osons autrement Tassin la Demi Lune

M. CHARMOT Pascal

Mme DE MALLIARD Alice ;

La Tour de Salvagny :

. La Tour, village d'avenir

M. PILLON Gilles ;

Vaulx en Velin :

. Rassemblement vaudais, républicain et solidaire

Mme GEOFFROY Hélène

M. GOMEZ Stéphane

Mme LECERF Muriel ;

. Vaulx, la vie, l'audace avec la gauche citoyenne

M. GENIN Bernard ;

Vénissieux :

. Avec Michèle Picard rassembler les vénissiens, tenir le cap à gauche

Mme PICARD Michèle

M. MILLET Pierre-Alain

Mme PEYTAVIN Yolande

M. ROUSTAN Gilles

Mme BURRICAND Marie-Christine ;

. Osons le bon sens pour Vénissieux

M. GIRARD Christophe ;

. Ensemble pour Vénissieux

M. RIVALTA Bernard, suite à la démission de M. BEN KHELIFA Lotfi ;

Vernaison :

. L'avenir autrement

M. VAGANAY André ;

Villeurbanne :

. Villeurbanne, l'audace ensemble

M. BRET Jean-Paul

Mme LE FRANC Claire

M. KABALO Prosper

Mme BELAZIZ Samia

M. BRAVO Hector

Mme TIFRA Chafia

M. DEVINAZ Gilbert-Luc

Mme GHEMRI Djamilia

M. LLUNG Richard

Mme GANDOLFI Laura

M. CHABRIER Loïc

Mme REVEYRAND Anne

M. BERTHILIER Damien ;

. Le rassemblement citoyen pour Villeurbanne

Mme VESSILLER Béatrice ;

. Villeurbanne ville d'avenir

M. MARTIN Jean-Wilfried

Mme MAURICE Martine ;

. Villeurbanne bleu marine

M. CASOLAMichel, suite à la démission de M. PONCET Stéphane.

M. LE PRESIDENT COLLOMB : Mesdames et messieurs, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon étant au complet, il a été convoqué pour notre séance de ce jour par courrier en date du mercredi 9 avril 2014.

Je déclare donc l'ensemble de ses membres installés.

(Les membres du Conseil de communauté sont installés dans leurs fonctions).

Passation de la présidence de séance au doyen d'âge

M. LE PRESIDENT COLLOMB : Conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales, je vous ai convoqués dans les formes et délais prévus pour procéder à l'élection du Président du Conseil de la Communauté urbaine. Le projet de délibération à l'ordre du jour de cette séance vous a été transmis en pièce jointe.

Le dernier alinéa de l'article L 5211-9 du même code précise qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge. Je demande donc à monsieur Claude Vial, qui est le plus âgé de notre assemblée, de présider cette séance de Conseil et de regagner, à cet effet, la tribune et je vais lui céder la parole.

(Le doyen d'âge regagne la tribune).

Présidence de monsieur Claude Vial doyen d'âge

M. LE PRESIDENT VIAL : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, nous allons donc commencer cette séance d'élection. Je déclare la séance ouverte et vais procéder à l'appel nominal du Conseil de communauté.

Je rappelle que le quorum est fixé à 82.

Par ailleurs, je demande aux élus qui n'auraient pas émargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

(Monsieur le Président Vial procède à l'appel nominal).

Présents : M. Abadie, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barral, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Brachet, Bravo, Bret, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Brumm, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Mme Cardona, MM. Casola, Chabrier, Charles, Charnot, Claisse, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Colin, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Crespy, M. Crimier, Mme Croizier, MM. Curtelin, Da Passano, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Desbos, Devinaz, Diamantidis, Mme Dognin-Sauze, M. Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mmes Frier, Frih, MM. Fromain, Gachet, Mme Gailliot, M. Galliano, Mmes Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Kimelfeld, Mme Laurent, M. Lavache, Mme Laval, M. Le Faou, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Panassier, M. Passi, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Peytavin, M. Philip, Mmes Piantoni, Picard, Picot, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vesco, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absent excusé : M. Kabalo (pouvoir à M. Bret).

M. LE PRÉSIDENT VIAL : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Mesdames et messieurs, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer un secrétaire de séance, par vote à main levée.

Je vous propose la candidature de la plus jeune élue de notre assemblée, madame Elsa Michonneau. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

(Adopté).

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Je demande au secrétaire de séance de bien vouloir regagner la tribune.

(Le secrétaire de séance regagne la tribune).

Désignation de 5 assesseurs

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Mes chers collègues, je vous propose de désigner, par vote à main levée, 5 assesseurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement du scrutin qui va suivre.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies, conformément à la tradition, parmi les élus les plus jeunes de notre assemblée en combinant élus sortants, nouveaux élus et nos différentes sensibilités politiques :

- assesseur n° 1 : Mme Samia Belaziz,
- assesseur n° 2 : Mme Sarah Peillon,
- assesseur n° 3 : M. Gaël Petit,
- assesseur n° 4 : M. Thierry Pouzol,
- assesseur n° 5 : M. Thomas Rudigoz.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

(Adopté, les assesseurs restent à leur place).

Election du Président (rapport n° 2014-0001)

1^{er} tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT VIAL : Mesdames et messieurs, avant de procéder à l'élection du Président, je vous donne lecture littérale des articles correspondants du code général des collectivités territoriales.

Je vous rappelle que, conformément à l'article L 5215-1 du code général des collectivités territoriales, la Communauté urbaine est un établissement public de coopération intercommunale. A ce titre, plusieurs articles la concernent directement ou par renvoi.

Article L 5211-2

"A l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'article L 2122-4, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre."

Article L 2122-4

"Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus."

Article LO 2122-4-1

"Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions."

Article L 2122-5

"Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation."

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa."

Article L 2122-5-1

"L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants."

Article L 2122-7

"Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

M. LE PRESIDENT VIAL : Sur le plan institutionnel, je vous rappelle qu'en application des articles 26 et 36 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, il est créé, au 1^{er} janvier 2015, une collectivité à statut particulier, au sens de l'article 72 de la Constitution, dénommée "Métropole de Lyon", en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du Département du Rhône.

Le Conseil de la Métropole aura vocation à régler, par ses délibérations, les affaires de la Métropole de Lyon. Il est composé de conseillers métropolitains.

L'article 33 de ladite loi dispose que : "*Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, les délégués communautaires de la Communauté urbaine de Lyon exercent le mandat de conseiller métropolitain*".

De même, son article 37 prévoit : "*Par dérogation aux articles L 3631-4 et L 3631-5 du code général des collectivités territoriales, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, le président et les vice-présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon exercent, respectivement, les mandats de président et de vice-présidents du Conseil de la Métropole [...]" ;*

M. LE PRESIDENT VIAL : Je vous invite maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection du Président de la Communauté urbaine, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Vous disposez, sur chaque pupitre, de bulletins vierges de premier tour de scrutin et d'une enveloppe. Il vous appartient d'inscrire sur le bulletin le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter.

Pour procéder à ce scrutin, vous être invités, à l'appel de votre nom, à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle, après avoir signé la feuille d'émargement.

Ceux d'entre vous qui disposez d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent et qui ne l'auraient pas remis à l'entrée voudront bien le remettre à l'un des assesseurs présent à la table de vote, lorsque vous serez appelé à voter en lieu et place de cet élu.

Pour faciliter les opérations de vote, deux isolements sont à votre disposition à chaque extrémité de l'hémicycle. Il vous suffit de vous y rendre munis du nécessaire de vote présent sur votre pupitre avant de vous présenter à la table de vote à l'appel de votre nom puis, le cas échéant, à l'appel du nom de l'élu qui vous aurait donné pouvoir.

M. LE PRESIDENT VIAL : J'invite maintenant les candidats à la présidence du Conseil de communauté à faire acte de candidature de la manière la plus brève possible. Les déclarations de candidatures n'entraîneront aucun débat ni explication de vote afin de garantir le caractère secret du scrutin.

Mme la Conseillère LAURENT : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la candidature de monsieur Gérard Collomb, Maire de Lyon, qui a exercé les fonctions de Président au cours des deux derniers mandats.

M. LE PRESIDENT VIAL : Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, au nom du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, j'ai l'honneur de présenter à l'assemblée communautaire la candidature de monsieur François-Noël Buffet.

M. le Conseiller BOUDOT : Monsieur le Président et chers collègues, certes, ce troisième tour sera plus fraternel que démocratique mais, en tout cas, je crois que la faible participation des électeurs au vote...

M. LE PRESIDENT VIAL : Je vous coupe la parole. Vous n'intervenez que pour la candidature. Il n'y a pas de discours.

M. le Conseiller BOUDOT : J'ai l'honneur de déposer ma candidature, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT VIAL : Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je demande à monsieur Thierry Pouzol, assesseur, de regagner la table de vote pour veiller à la régularité des émargements et à madame Elsa Michonneau, secrétaire de séance, de procéder à l'appel des conseillers.

Opérations de vote

1^{er} tour de scrutin

M. LE PRESIDENT VIAL : Nous allons donc passer aux opérations de vote. Vous constatez que l'urne est vide. Le scrutin est ouvert. Madame le secrétaire de séance, veuillez procéder à l'appel des conseillers.

(Appel des candidats et opérations de vote).

M. LE PRESIDENT VIAL : Tous les Conseillers ont été appelés et ont voté. Le scrutin est clos. Je vais demander aux assesseurs de bien vouloir regagner la table de dépouillement avec le secrétaire de séance.

(Il est procédé au dépouillement).

Résultats du vote

1^{er} tour de scrutin

M. LE PRESIDENT VIAL : Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- nombre de votants (enveloppes déposées)	162
- nombre de bulletins blancs ou d'enveloppes vides (article L 65 du code électoral)	8
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral)	1
- nombre de suffrages exprimés.....	153
- majorité absolue	77

Ont obtenu :

- monsieur Gérard Collomb	92 voix
- monsieur François-Noël Buffet.....	58 voix
- monsieur Christophe Boudot.....	2 voix
- monsieur Jean-Paul Bret.....	1 voix

(Applaudissements).

Monsieur Gérard Collomb a obtenu la majorité absolue des voix. Il est élu Président de la Communauté urbaine de Lyon.

Monsieur le Président, je vous invite à regagner la tribune.

(Applaudissements).

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président nouvellement élu

M. LE PRESIDENT COLLOMB : Chers collègues, c'est évidemment avec une grande joie mais aussi avec beaucoup d'émotion que je préside ce Conseil de la Communauté urbaine. En un moment où nous avons devant nous de grandes responsabilités, je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait et en même temps la charge de travail qui se trouve devant nous.

Je veux remercier le Président de séance, monsieur Claude Vial, digne successeur de Maurice Dubernard qui fut doyen de l'assemblée communautaire en 1989 et qui a été maire de Charly, pendant 42 ans, soit sept mandats. Cela fait rêver ; pas moi, rassurez-vous !

Chers collègues, nous savons tous que, dans les mois qui viennent, un travail important va devoir être réalisé pour réussir cette transformation qui marque une grande ambition pour notre territoire, réussir la Métropole.

Lors de ce scrutin, une majorité de projet s'est constituée, un rassemblement qui s'inscrit dans la continuité de l'histoire récente du Grand Lyon. J'en suis particulièrement heureux et je souhaite que ce rassemblement soit demain plus large encore car nous aurons besoin de toutes les énergies, de toutes les sensibilités pour réussir la construction de notre Métropole, pour relever les nombreux défis économiques mais aussi environnementaux, sociaux qui s'annoncent pour répondre aux attentes légitimes des Grands Lyonnais. Je sais qu'un tel rassemblement est possible parce que nous partageons un même sens des responsabilités du service public, une même envie d'agir. Nous l'avons prouvé par le passé.

En effet, si depuis deux mandats notre agglomération a autant progressé, c'est bien grâce à notre capacité à dépasser les clivages partisans, à notre sens de l'intérêt général. Cela nous

a permis de résister à la crise, d'aller sans cesse de l'avant, d'innover, d'inventer. Il faut garder cette volonté-là pour continuer demain à nous donner les moyens de notre développement, à accroître notre rayonnement car, nous le voyons bien aujourd'hui, notre agglomération est devenue une des métropoles européennes qui comptent, l'une des plus attractives, l'une des plus créatives, l'une des plus innovantes. Oui, nous avons définitivement changé d'échelle.

Dans le même temps, nous avons aussi fait progresser l'équité territoriale. Nous avons veillé à ce que chacun de nos territoires, chacune de nos communes puissent profiter de ce dynamisme global. Nous avons reconverti des friches industrielles, construit de nouveaux quartiers, recousu le paysage urbain. Nous avons rénové les cœurs de quartiers de villes, de villages pour embellir le cadre de vie des habitants, pour leur rendre la vie plus facile et plus agréable. Nous avons ainsi construit une agglomération plus équilibrée, riche de la diversité de ses territoires, une agglomération multipolaire où les notions de centre et de périphérie disparaissent progressivement, où chaque commune valorise ses atouts, ses paysages, son identité, son art de vivre. Nous avons aussi répondu au niveau des défis qui sont ceux de notre époque : défi climatique, défi environnemental et préparé ainsi l'avenir des générations futures en mettant en place notre plan climat, en préservant nos espaces naturels, en valorisant notre agriculture périurbaine.

Oui, tous ensemble, nous avons, ces dernières années, franchi une étape décisive dans l'histoire de notre collectivité. Ensemble, nous avons su transformer avec succès ce qui n'était au départ qu'une communauté de projets en une véritable communauté de destins.

Ensemble, nous avons donné vie à un modèle lyonnais qui repose sur un travail partenarial et les convergences de sensibilités différentes, à un modèle où initiative privée et action publique se conjuguent au quotidien au service de notre agglomération et de ses habitants, un exemple de gestion responsable reconnu où l'investissement ne se réalise pas dans la fuite en avant.

Cette réussite doit beaucoup à la qualité et à l'implication des élus que je veux bien évidemment remercier pour le travail accompli. Elle doit aussi beaucoup, monsieur le Directeur général, aux compétences et à l'investissement des services du Grand Lyon car un des ressorts de la réussite de notre EPCI (établissement public de coopération intercommunale) c'est la mobilisation et le talent de ses équipes. Et je tiens à saluer aujourd'hui leur formidable engagement.

Mes chers collègues, c'est parce que le Grand Lyon est riche de toute cette histoire que nous sommes aujourd'hui en situation d'en inventer une autre plus ambitieuse encore. La mise en œuvre de la Métropole, en effet, nous le savons, constitue un formidable défi. Cette dynamique extraordinaire que nous avons impulsée sera observée, évaluée, jaugée parce que c'est une première, parce que nous avons eu l'audace de lancer la réforme que tout le monde attendait depuis des années, parce que nous sommes des pionniers, des défricheurs d'avenir, parce qu'aujourd'hui, c'est à nous d'écrire cette nouvelle histoire et que tout le pays, je crois, nous regarde.

Quels seront nos grands objectifs ?

Nous maintiendrons d'abord ce qui fait aujourd'hui la force du Grand Lyon, sa capacité à développer de grands projets, à mettre en place un système de déplacements performant, à organiser l'aménagement de notre territoire, à préserver et développer la place de la nature dans la ville et la Métropole sera bien sûr un véritable tremplin pour amplifier toutes les actions que nous

menons déjà. Je pense au développement et à l'attractivité économique, au soutien à l'innovation mais aussi à la protection de l'environnement puisque notre territoire s'est placé à l'avant-garde d'une croissance économique verte. En supprimant une couche du mille-feuille administratif, la Métropole va nous permettre, dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités, de mutualiser les moyens, d'optimiser nos marges de manœuvres budgétaires et de garantir ainsi notre capacité d'investissement. Elle nous permettra également de repenser l'action publique.

Et quand j'évoque la nécessité de mieux articuler l'urbain et l'humain, ce n'est pas une formule, c'est une philosophie de l'action. C'est l'idée que la Métropole doit se déployer au plus près des territoires, au plus près des citoyens, de tous nos concitoyens. Et, pour cela, l'action des Maires dans les Communes et dans les conférences territoriales sera un facteur essentiel car, avec la Métropole, nous allons avant tout gagner en proximité. Dans cette optique, en partenariat avec les Maires, nous engagerons la déconcentration des services publics vers les Communes ou les groupements de Communes. Nous établirons ensemble un pacte de gouvernance métropolitain, véritable contrat définissant les compétences, les moyens financiers et humains qui seront délégués par la Métropole aux Communes. Cette déconcentration est indispensable si l'on veut concilier vision stratégique et proximité.

Car quels sont donc, mes chers collègues, ces grands domaines d'action dans lesquels nous allons être à la fois plus proches de nos concitoyens et plus efficaces ?

D'abord, l'emploi. Aujourd'hui, c'est le Grand Lyon qui pilote les politiques économiques et l'aide à la création d'emplois mais c'est le Conseil général qui développe les politiques d'insertion. Avec la Métropole, nous mettrons notre connaissance du monde économique au service de l'insertion. Nous devons, par exemple, être capables d'organiser de véritables passerelles pour que les bénéficiaires du RSA puissent avoir plus de chances de trouver un emploi.

Ensuite, le logement, une des préoccupations majeures des Français, et plus particulièrement le logement social. Comme nous interviendrons à tous les stades, de la production à l'attribution, nous serons en mesure de mieux calibrer notre offre, de mieux connaître les destinataires et d'en simplifier l'accès, de construire de vrais parcours résidentiels, de construire des logements adaptés pour tous et les construire, comme nous l'avons dit ensemble, en respectant nos Communes.

Nous aurons aussi la responsabilité de repenser l'éducation, dans une coopération avec les Communes, pour initier de vrais parcours de réussite, de la petite enfance jusqu'au collège, pour favoriser l'éducation artistique au travers de grandes politiques culturelles, enseignement musical ou lecture publique. Les Nuits de Fourvière, le Musée des Confluences, le Musée gallo-romain viendront, par ailleurs, compléter notre offre culturelle.

Nous renforcerons aussi la politique de soutien à l'agriculture périurbaine, jusqu'à présent partagée entre le Grand Lyon et le Conseil général. Nous serons aussi plus cohérents dans notre politique de protection de la biodiversité avec la gestion des 38 espaces naturels sensibles précédemment gérés par le Conseil général.

Tout cela, mes chers collègues, nous n'allons évidemment pas le réussir en un jour. Cela demande du temps, du dialogue, des concertations, nous aurons sans doute besoin de ces années à venir et le mandat que nous allons avoir ensemble sera celui de l'apprentissage et de la transformation, le temps d'un travail de coproduction entre les services, les agents, les élus.

Il faudra aussi que nos concitoyens -j'en suis bien conscient- s'approprient la nouvelle institution. Telles seront, à moyen terme, les conditions de la réussite de notre entreprise mais je n'oublie pas non plus que nous avons aussi un impératif à court terme, assurer la continuité du service public.

Le 1^{er} janvier 2015, nous devons en effet être prêts à répondre à l'ensemble des demandes de nos concitoyens qui s'adresseront à nous dans le cadre de nos nouvelles compétences. Pour y parvenir, je fais pleinement confiance au travail engagé par les services du Grand Lyon et du Conseil général, un travail totalement partenarial. Efficacité, simplicité pour mieux répondre aux attentes, synergie, cohérence pour inventer de nouveaux services, pour repousser les frontières de l'action publique, changement d'échelle pour peser plus dans la concurrence internationale, pour rayonner, pour nous développer. Nous avons six ans pour réussir, six ans pour bâtir une nouvelle forme d'action publique, six ans pour dessiner le futur de notre territoire, six ans pour inventer l'avenir. Nous réussirons ensemble. Nous avons tous les atouts et toute l'énergie pour cela.

En 2020, l'institution que nous aurons créée permettra à chacun de mieux vivre parce que nous aurons fait le bon choix au bon moment, avant tous les autres, j'en suis intimement persuadé. C'est pourquoi, chers collègues, vous pouvez compter sur mon engagement, ma détermination, mon enthousiasme pour porter avec vous cette formidable entreprise, cette formidable mandature, je vous souhaite, je vous souhaite un très beau mandat.

Je vous remercie de votre confiance.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT COLLOMB: L'ordre du jour étant épuisé, qui demande la parole ? Monsieur Buffet.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, d'abord pour remercier les 58 collègues qui ont voté pour moi et ils l'ont fait, je pense, avec leur conviction profonde, ce qui est sans doute dans cette assemblée le plus respectable. Ensuite, je souhaite bon vent à la Métropole.

(Applaudissements).

M. le Conseiller BRET : Les conditions d'organisation de notre assemblée ne l'ont pas permis et je comprends qu'il ne puisse pas y avoir des explications de vote préalables au vote et je voudrais dire, avant que nous nous séparions, un certain nombre de choses.

D'abord, je voudrais vous féliciter de votre élection et d'avoir su rassembler une majorité de suffrages autour de votre candidature et je voudrais aussi saluer votre concurrent malheureux aujourd'hui, monsieur François-Noël Buffet.

Monsieur le Président, votre élection et le concours que nous lui avons apporté avec le groupe La Métropole autrement, c'est aussi l'occasion de rappeler brièvement un certain nombre de points essentiels qui conditionnent pour nous la réussite de la future Métropole et aussi les conditions du soutien que nous pourrions vous apporter dans la durée au sein d'un futur exécutif.

Le premier point, c'est celui de la gouvernance ou encore celui d'un exercice plus collectif des responsabilités. Je vous le dis avec amitié mais aussi avec fermeté. Demain ne pourra être comme hier et, à cet égard, le mandat précédent ne constitue pas un bon exemple. Les décisions ne peuvent précéder la discussion, discussion au sein d'un exécutif qui sera plus resserré, discussion aussi avec les Maires et les territoires concernés.

Le deuxième point -et vous l'avez évoqué à votre manière-, c'est celui d'une Métropole qui doit être une Métropole d'équilibre, une Métropole qui ne soit pas "lyonno-centrée" où les projets quelquefois du Maire de Lyon bénéficient davantage de l'attention du Président du Grand Lyon en mobilisant des investissements humains et financiers.

La Métropole -vous l'avez dit à juste titre- ne peut se construire contre la ville centre mais l'inverse l'est tout autant. Il faut, pour cela, que la richesse des territoires, leur histoire toute différente, leur spécificité, je dirai davantage leur capacité de développement soient non seulement bien prises en compte mais qu'elles soient valorisées et cela autant que celles de Lyon... -Si monsieur Rivalta peut s'abstenir de m'interrompre, un peu de courtoisie changerait !- ...C'est de cette diversité que la Métropole devra tirer demain équilibre et dynamisme.

Enfin, le troisième point, c'est la façon dont seront transférées les compétences du Département vers la Métropole et surtout la manière dont elles seront exercées. Les intentions exprimées sur tous les bancs de cette assemblée et par vous-même, il y a quelques instants, permettent semble-t-il un large consensus. Encore faudra-t-il que les actes soient au rendez-vous et que les Communes ou les groupements de Communes qui souhaitent exercer en direct certaines de ces compétences puissent le faire dans la responsabilité et dans des conditions financières justes, équitables.

Monsieur le Président, cher Gérard Collomb, c'est cette vision que notre groupe entend défendre au cours du prochain mandat. Je le dis clairement, notre groupe reste attaché à une histoire et à des valeurs de gauche. Si notre vote d'aujourd'hui a été guidé par cela, notre action de demain s'exercera aussi avec une liberté de ton, avec des exigences fortes et avec une vigilance de tous les instants.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT COLLOMB : Merci bien. Y a-t-il d'autres demandes d'expression ? Monsieur Boudot, puis madame Rabatel.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Je prends acte de votre volonté de déconcentrer les pouvoirs de la Métropole vers les Communes. Je crois que c'est une volonté intéressante que les Lyonnais et les Grands Lyonnais ont affirmé tout au long de cette campagne.

Je prends acte aussi des conditions assez ombrageuses de -votre élection, comme d'habitude j'allais dire, et je me félicite de ne pas avoir pris part à cette élection ombrageuse !

Voilà, nous serons, avec mon groupe, de fermes et justes opposants.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Rabatel. Vous savez, on aura l'occasion de débattre pendant ces six ans !

Mme la Conseillère RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de Lyon gauche solidaires, nouveau groupe constitué à Lyon au cours de cette période

électorale, groupe qui unit des élus de diverses sensibilités politiques : la Gauche alternative, écologique et citoyenne (GAEC), la sensibilité communiste et des membres de la société civile de gauche et citoyenne.

J'interviens tout d'abord pour vous féliciter, monsieur le Président, de cette réélection dès le premier tour. Notre action pour y parvenir, comme notre vote, ne constituent pas un chèque en blanc selon la formule consacrée mais sont porteurs de sens, de valeurs et d'engagements dont nous ne doutons pas que nous les partageons avec vous. Nos concitoyens, quels qu'aient été leurs votes ou leurs comportements dans cette élection municipale marquée par l'abstention, les attentes déçues et pourtant fortes et aussi la grogne sur la gauche, ont fortement manifesté leur inquiétude et leur mécontentement. Il est donc indispensable, comme vous l'avez indiqué, monsieur le Président, que le changement se manifeste au Grand Lyon, comme ailleurs.

Pour notre groupe, les grands enjeux sont : conforter les Communes et leurs moyens au service des territoires et de leurs habitants ; travailler à une nouvelle gouvernance partagée ; renforcer la solidarité envers les plus modestes et les plus fragiles ainsi que le réseau de service public de proximité ; favoriser un emploi diversifié, notamment par la réindustrialisation des territoires ; continuer d'apporter des réponses aux besoins de logements diversifiés ; accroître l'offre de transports collectifs ; attribuer la transition énergétique.

Cette politique devra se manifester dans la Communauté urbaine comme dans la future Métropole. Lyon gauche solidaires travaillera en rapport avec le mouvement social, avec qui nous avons des liens étroits et constructifs, pour porter les aspirations de solidarité, de progrès social et environnemental. Notre engagement sera toujours mu, à vos côtés, monsieur le Président, par l'intérêt collectif, avec une obligation de réussite pour la prise en compte de celles et ceux qui ont le plus besoin de l'action de la collectivité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT COLLOMB : Merci bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Donc, chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie de bien vouloir me faire part, dans les prochains jours, de votre déclaration d'appartenance à un groupe politique, afin de mettre dès que possible notre assemblée en marche normale.

En outre, pour ceux qui n'auraient pas effectué leur photo officielle avant l'ouverture de notre séance, je les invite à se diriger vers les studios photo présents à l'extérieur de la salle pour finaliser ces opérations indispensables à la confection de nos trombinoscopes.

Je vous précise que notre prochaine séance de Conseil se tiendra le mercredi 23 avril à 14 heures 30. Nous procéderons notamment à l'élection de nos Vice-Présidents.

Mes chers collègues, merci encore de votre confiance.

(La séance est levée à 17 heures 54).

